



negociation annuelle CEBFC: SUD signe l'accord

le 05 avril 2017



La négociation annuelle s'achève dans notre Caisse, les discussions se sont déroulées dans un climat d'écoute. Après l'échec de cet automne sur l'égalité professionnelle la Direction nous a paru cette fois vouloir faire montre de plus de volonté pour aboutir à un accord équitable et profitable aux salariés.

La rémunération à l'embauche est ainsi revue à la hausse pour les plus bas salaires notamment au groupe multicanal et sur les postes d'accueil :

-22 000 euros pour un assistant clientèle multicanal

-24500 pour un conseiller clientèle multicanal et conseiller clientèle réseau

Pour mémoire le nouvel accord classifications signé par les autres syndicats fin 2016 permet l'embauche à 19 067 euros! Notre accord BFC vient donc assurer des seuils bien supérieurs et garanti un salaire décent pour les plus jeunes dans l'entreprise.

Un effort est consenti pour les directeurs d'agences, en effet l'accord classification signé par les autres syndicats permet **depuis le 1er janvier l'embauche d'un DA en classification F soit 25 909 euros!!!** un scandale au regard de la charge de travail sur ce type de métier, l'accord BFC prévoit un salaire minimum de **34 000 euros pour un DA**. Une journée est octroyée pour la révision de l'ITB.

Un effort est enfin consenti pour **les médailles du travail**, c'est une demande ancienne de SUD Solidaires, la reconnaissance de la contribution des plus anciens à la bonne santé de notre entreprise. Argent : 350 euros nets, vermeille 510 euros, or 660 euros, grand or 680 euros.

Une indemnité KM pour les salariés qui se rendent au travail à vélo est instaurée à 25ct/km dans la limite de 200 euros/an, une prime de 20% ou 180 euros max est versée pour l'achat d'un vélo électrique. 500 Euros sont en outre accordés pour l'achat d'un véhicule électrique.

Le temps de travail du Groupe multicanal va faire l'objet d'un questionnaire auprès des salariés concernés, **l'octroi de RTT reste une demande forte** remontée par les salariés du plateau, SUD Solidaires est à l'initiative sur ce sujet depuis le 1er jour de la fusion, on ne lâche rien là encore!

Un accord qui reste éloigné de nos revendications mais qui ne comporte que des avancées pour les salariés, nos adhérents se sont montrés en très grande majorité favorables à la signature:

SUD solidaires SIGNE donc cet accord!

Rejoignez-nous, participez à la vie de votre entreprise en adhérant à nos côtés!
On lâche rien!

ON LÂCHE RIEN !

Vincent NARDIN, Eric PRIEUR, Corinne BOURGEOIS, Eric BILLARD, Monique GRILLET

Téléphone : 06-72-68-89-34



JE SOUTIENS SUD SOLIDAIRES CEBFC!!



BULLETIN D'ADHÉSION

Nom:

Prénom:

Service/agence:

Classification :

Salaire annuel net (hors PV et Intéressement):

Cotisation (0.40% du salaire net /12) :

(exemple pour un salaire TM4 de 17 600 euros nets : $17\,600 \times 0.40\% / 12 = 5.86$ euros /mois)

Date :

Signature :

A renvoyer à sudcebfc@wanadoo.fr